

Règlement de la cyclo sportive *La Maurienne Galibier 2018*

Article 1 : LA MAURIENNE GALIBIER

La Maurienne Galibier 2018 est une cyclo sportive organisée par la Communauté de Commune de Maurienne Galibier avec le concours de Chambéry Cyclisme Organisation, et inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. Elle a aura lieu le 1er et 2 septembre 2018 : le 1^{er} septembre la cyclo sportive La Maurienne Galibier, le 2 septembre la grimpeée du Galibier.

Les départs s'effectueront depuis l'avenue de la République, 73140 à St Michel de Maurienne à la salle polyvalente, où se tiendra le Village d'Exposants ouvert tout au long du week-end, les repas des participants seront servis à Valmeinier pour le samedi et à Valloire pour le dimanche.

Le concept de cyclo sportive est de permettre aux différents pratiquants cyclistes de participer à une épreuve de masse tout en restant dans le raisonnable pour chacun. Dédié à la pratique du cyclisme pour tous dans la convivialité, avec au programme : des parcours pour cyclistes aguerris, le choix d'un parcours chronométré ou non avec également la possibilité de chronométrer certaines montées. « C'est cela l'esprit Cyclo sportive ! ».

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 Participation possible sur tous les parcours pour toute personne âgée de 17 et plus.
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
Seul le petit parcours (60 km) est ouvert aux mineurs sous autorisation parentale.
- 2.2 Obligation pour les parcours chronométrés de présenter la licence 2018 ou la photocopie de celle-ci pour les licenciés avec contrôle médical des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT et FFCT
- 2.3 Obligation pour les coureurs inscrits sur les parcours chronométrés de présenter l'original d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course pour les licenciés d'une fédération étrangère, les non-licenciés, ou les licenciés d'une autre fédération que celles mentionnées en 2.2
- 2.4 Toute personne ne présentant pas les justificatifs nécessaires (licence et/ou certificat médical) lors de son retrait de dossard ne pourra participer à *La Maurienne Galibier*.

Article 3 : INSCRIPTION

- 3.1 Inscriptions par Internet sur www.maurienne-galibier.com pour le règlement en ligne ou par courrier à l'adresse suivante : Chambéry Cyclisme Organisation, 211 Chemin des Ecureuils, 73000 CHAMBERY avec les pièces suivantes : bulletin d'inscription dûment rempli et chèque correspondant au règlement de l'inscription
- 3.2 Les tarifs appliqués en 2018 sont les suivants :

Par Internet, ou par courrier avant le 1 août 2018

La Maurienne Galibier, Samedi 1/09/2018	30€00
La Grimpeée de Valloire Galibier, Dimanche 2/09/2018	30€00
La Maurienne Galibier, Samedi 1 et La Grimpeée, Dimanche 2/09/2018	50€00
Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00
Repas supplémentaire Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00

Par Internet, ou par courrier du 1 août au 26 août 2018

La Maurienne Galibier, Samedi 1/09/2018	35€00
La Grimpeée de Valloire Galibier, Dimanche 2/09/2018	35€00
La Maurienne Galibier, Samedi 1 et La Grimpeée, Dimanche 2/09/2018	55€00
Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00
Repas supplémentaire Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00

Pour les inscriptions par courrier, le cachet de la poste fait foi pour le calcul du montant de l'inscription.

Sur place les 29, 30, 31 août et 1 et 2 septembre 2018 – SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE

La Maurienne Galibier, Samedi 1/09/2018	45€00
La Grimpée de Valloire Galibier, Dimanche 2/09/2018	45€00
La Maurienne Galibier, Samedi 1 et La Grimpée, Dimanche 2/09/2018	70€00
Inscription Rando : parcours au choix le Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00
Repas supplémentaire Samedi 1 et Dimanche 2/09/2018	15€00

- 3.3 En cas de forte affluence, l'organisateur se réserve le droit de refuser les inscriptions sur place, s'il considère qu'il ne pourra pas assurer la prestation proposée.

Article 4 : RANDO

La *Maurienne Galibier Cyclo* peut se faire en randonnée. Cette inscription ne donne pas lieu à de possibilité de chronométrage. Le départ s'effectuera au bon vouloir des participants lors de l'heure précédent le départ de la Cyclo. Les randonneurs devront impérativement respecter le Code de la Route. Les parcours s'effectueront en autonomie, sans véhicule de sécurité ou d'assistance course.

Article 5 : CHALLENGE ENTREPRISES

- 5.1 Le Challenge Entreprise se court par équipe de 3 participants salariés d'une même entreprise ou licenciés d'une même association, hors clubs cyclistes, et inscrits sur le même parcours. Il pourra y avoir plusieurs équipes d'une même entreprise ou association.

- 5.2 Le Challenge Entreprise comprendra un classement pour chacune des épreuves suivantes :

- 57 km de La Maurienne Galibier, le samedi 1/09/2018
- 110 km de La Maurienne Galibier, le samedi 1/09/2018

La première équipe de chaque épreuve sera récompensée.

- 5.3 L'inscription d'une équipe (3 personnes sur le même parcours le même jour) coûte 90 €.

- 5.4 Les inscriptions au Challenge Entreprise se feront uniquement par courrier en regroupant les bulletins d'inscription des 3 participants, le règlement par chèque, ainsi que l'autorisation de l'entreprise permettant à l'équipe de concourir en son nom.

Article 6 : DOSSARDS

- 6.1 Retrait des transpondeurs et plaques de cadre à la salle des fêtes, rue de la République, 73 St Michel de Maurienne :

- Le vendredi 30 août de 16h à 18h30
- Le samedi 1 septembre de 07h00 à 08h45 et de 16h à 18h30
- Le dimanche 2 septembre de 07h00 à 08h45

- 6.2 Les personnes inscrites sur les 2 jours garderont leur transpondeur et leur plaque de guidon pour les deux épreuves.

- 6.3 Le port du transpondeur et de la plaque de cadre est obligatoire pour chaque participant.

Article 7 : CATEGORIES

	Petit parcours			Grand Parcours		
Dames	FA	17 à 29 ans	2001 à 1989	W1	18 à 39 ans	2000 à 1979
	F1	30 à 34 ans	1988 à 1984	W2	40 à 49 ans	1978 à 1969
	F2	35 à 39 ans	1983 à 1979	W3	50 ans et +	avant 1969
	F3	40 à 44 ans	1978 à 1974			
	F4	45 à 49 ans	1973 à 1969			
	F5	50 à 54 ans	1968 à 1964			
	F6	55 à 59 ans	1963 à 1959			
	F7	60 à 64 ans	1958 à 1954			
F8	65 ans et +	avant 1954				

Handi	H	Handisport avec licence FFC		H	Handisport avec licence FFC	
Hommes	MA	17 à 29 ans	2001 à 1989	MA	18 à 29 ans	2000 à 1989
	M1	30 à 34 ans	1988 à 1984	M1	30 à 34 ans	1988 à 1984
	M2	35 à 39 ans	1983 à 1979	M2	35 à 39 ans	1983 à 1979
	M3	40 à 44 ans	1978 à 1974	M3	40 à 44 ans	1978 à 1974
	M4	45 à 49 ans	1973 à 1969	M4	45 à 49 ans	1973 à 1969
	M5	50 à 54 ans	1968 à 1964	M5	50 à 54 ans	1968 à 1964
	M6	55 à 59 ans	1963 à 1959	M6	55 à 59 ans	1963 à 1959
	M7	60 à 64 ans	1958 à 1954	M7	60 à 64 ans	1958 à 1954
	M8	65 ans et +	avant 1954	M8	65 ans et +	avant 1954

Article 8 : MATERIEL

- 8.1 Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de sa course, chaque participant doit se présenter au départ de *La Maurienne Galibier* avec le matériel obligatoire ci-après :
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
 - Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- 8.2 Afin d'assurer la sécurité de chacun, il est formellement interdit de participer à La Maurienne Galibier avec :
- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « Guidon triathlète »)
 - Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- 8.3 A contrario, les vélos électriques (VTC, VTT), à assistance électrique au pédalage seront autorisés sur La Maurienne Galibier sur les parcours randonnées.
- 8.4 Les vélos à freins à disques sont autorisés sur la Maurienne Galibier.

Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par un système de transpondeurs. Celui-ci sera installé sur le aubant arrière du cadre et devra impérativement être rendue à l'arrivée ou à un véhicule de l'organisation en cas d'abandon.

Article 10 : RECOMPENSES

La Maurienne Galibier, le samedi 1/09/2018

110 km	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises
57 km	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises

La Grimpée de Valloire Galibier, le dimanche 2/09/2018

19 km	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises
38 km	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises

Le samedi 1 et dimanche 2 septembre, des **lots et séjours** seront à gagner au tirage au sort. Le tirage au sort s'effectuera parmi tous les participants, tous parcours confondus. Si les gagnants ne sont pas présents lors de la remise des récompenses, les lots seront remis en jeu.

Article 11 : ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront disposées sur les zones de départ, d'arrivée et les ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Le jet de tout objet, papier ou débris sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate.

Article 12 : SECURITE

12.1 Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction : rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leurs trajectoires...

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant pris par un membre de l'organisation (motards/signaleurs...) en situation de non-respect du code de la route.

12.2 L'organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage, mais en aucun cas privatiser la route.

12.3 Les véhicules suiveurs personnels sont interdits, seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à suivre l'épreuve.

Article 13 : ASSURANCES

13.1 **Responsabilité civile** : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

13.2 Assurance individuelle accident : Les licenciés FFC bénéficient de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de leur licence. Pour les non licenciés FFC, l'organisation peut souscrire une assurance individuelle accident si le participant le souhaite. Pour cela il doit valider cette option lors de son inscription en ligne ou sur place. L'assurance individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée

Article 14 : NON PARTICIPATION

14.1 En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement de l'inscription, sauf raison grave.

14.2 En cas de non-participation pour raison grave (accident, incapacité totale...), la demande de remboursement de l'inscription s'effectuera par courrier avec pièce(s) justificative(s) à l'appui datée d'au minimum un jour avant la date de participation. En cas de remboursement, 5€ seront conservés pour frais de dossier. Afin de procéder au remboursement, vos nom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale, et si possible votre numéro de dossard vous seront demandés.

Article 15 : LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de trente jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Article 16 : ANNULATION & CAS DE FORCE MAJEUR

Chambéry Cyclisme Organisation se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter ou d'annuler *La Maurienne Galibier*. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

Article 17 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à *La Maurienne Galibier*, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : NEWSLETTER

L'inscription à *La Maurienne Galibier* implique que vos coordonnées entre dans le fichier client de Chambéry Cyclisme Organisation. Par conséquent, vous recevrez les informations du club lors des différentes newsletters.

Article 19 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 20 : FINALISATION

L'inscription à *La Maurienne Galibier* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.